

MODULATION :

N'ACCEPTONS PAS N'IMPORTE QUOI !



AVEC LA CGT : BIEN INFORMÉ... MIEUX PROTÉGÉ!!...



Le Cadre Légal de la Modulation des Heures

La modulation des heures de travail est un dispositif légal permettant aux entreprises de modifier les horaires de travail des salariés sur une période donnée. Cette modulation doit être négociée avec les représentants du personnel et doit respecter un certain nombre de principes, notamment la durée légale du travail et la prise des repos. Malgré ces garde-fous, elle entraîne souvent des difficultés pour les salariés, notamment en cas de charge de travail importante et/ou de difficultés à anticiper les besoins de l'entreprise.

Revendications de la CGT pour Protéger les Droits des Travailleurs

La CGT s'engage à protéger les droits des travailleurs face à la modulation des heures. Nous exigeons que la modulation soit négociée de manière transparente et équitable, en tenant compte des intérêts des salariés. Nous exigeons également qu'elle soit limitée dans le temps et qu'elle ne conduise pas à une augmentation du temps de travail.

- Respect des temps de repos et de la durée légale du travail
- Compensation des heures supplémentaires non rémunérées
- Droits à la formation et à l'évolution professionnelle
- Engagement sur l'emploi et les conditions de travail



Actions entreprises par la CGT

La CGT a réalisé un sondage sur l'accord de modulation au Vaudreuil, à la demande du personnel. Afin de consulter le maximum de personnes, la CGT a demandé à la direction de reporter de quelques jours la signature de l'accord, initialement prévue le 18 décembre 2024. Cette demande a été refusée.

Malgré le manque de temps pour consulter tout le monde, de nombreux salariés se sont exprimés, s'étonnant de ne pas avoir été consultés par la direction. Suite à l'information des salariés par la CGT, ceux-ci ont exprimé leur opposition à la modulation. La CGT a rempli son rôle en informant les salariés, qui sont les premiers concernés et impactés par la Modulation. **La décision finale concernant une éventuelle signature de l'accord devrait donc leur revenir.**

La direction a tenté d'empêcher la CGT d'informer les salariés, lui reprochant sa démarche de transparence.

Face à ces entraves, la CGT se réserve le droit de solliciter l'intervention des autorités compétentes.

Si la CGT n'avait pas informé les salariés, l'accord aurait été signé sans que le personnel en soit informé.

Appel à l'Unité Syndicale et à la Solidarité entre Salariés

Face à la pression des employeurs pour imposer la modulation des heures, **il est crucial que les salariés s'organisent et se mobilisent.**

La CGT appelle à l'unité syndicale et à une action commune pour défendre nos droits et **garantir des conditions de travail justes et équitables.** Nous devons nous soutenir pour faire entendre notre voix et faire en sorte que la modulation des heures ne se fasse pas (trop) au détriment des travailleurs.



Sans VOUS rien n'est possible

